

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Bouguenais, le **07 AOUT 2018**

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

Le chef du département SNIA Ouest

Département Ouest

à

Unité gestion administrative et domaniale

D.D.T.M. d'Ille et Vilaine
Service Espace Habitat et Cadre de Vie
Monsieur FOURNEL Eric
Le Morgat- 12 rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES cedex

Nos réf. : N° 2018/1577

Vos réf. : Votre courrier du 16/07/2018

Affaire suivie par : Hervé KERJOANT

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 22 - Fax : 02 28 09 27 27

Objet : Commune de Goven
PLU – Porter à Connaissance - Consultation

Par courrier cité en référence, vous nous informez que par délibération en date du 16 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Goven a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Dans le cadre de la procédure de « porter à la connaissance », vous nous demandez de bien vouloir vous communiquer les documents ou informations, dans le domaine de notre compétence, qui pourraient être pris en compte dans l'élaboration de ce document.

Je vous informe que le territoire de cette commune est couvert par les servitudes d'utilité publique relevant des compétences de l'aviation civile répertoriées dans la fiche que vous trouverez au verso de ce courrier.

En conséquence, je vous signale que mon service souhaite être consulté lorsque le projet de PLU aura été arrêté par la commune avant sa mise à l'enquête publique.

L'adjoint au chef de département
SNIA Ouest

Nicolas PICHON

.../...

PJ : Arrêté et circulaire du 25/07/1990, décret du 25/11/1987 et plans du dossier PSA

Commune de Goven

Révision du PLU

Fiche de Porter à Connaissance

1 – Liste des servitudes aéronautiques d'utilité publique :

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE L'AYANT INSTITUÉ (ARRÊTÉ, DÉCRET,...)	OBJET DE LA SERVITUDE
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code de l'Aviation Civile Articles R244-1 et D244-2 à D244-4. Code de l'urbanisme Articles L126-1 et R126-1	Arrêté et circulaire du 25/07/1990	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome
T5	Servitude aéronautique de dégagement et de balisage de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques	Code des Transports Article L6372-8 à L6372-10 et Code de l'Aviation Civile Articles R241-1 à R243-3	Décret du 25 novembre 1987	Protection de l'aérodrome
T4				

2 – Liste des projets en cours connus par le service de l'aviation civile :

- Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques est actuellement en cours de révision.